



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)

11 Laurier St./11, rue Laurier

8C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet CARTRIDGE .308 168 GRAIN	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-195171/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-19571	Date 2019-09-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BK-370-27410	
File No. - N° de dossier 370bk.M7594-195171	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ruest(370BK), Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 370bk
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1753 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5650
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-195171/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-195171/A

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
370BK-. M7594-195171/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
370BK
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La présente modification no 003 vise à répondre aux questions **13 & 14 des soumissionnaires:**

Q.1.

Le Canada envisage-t-il de prolonger la date de clôture de l'appel d'offres j'jusqu'au 31 aout, 2019?

R.1

Le Canada convient de prolonger la date de clôture jusqu'au 26 aout, 2019 - 14:00, heure avancée de l'est (HAE).

Q2 :

Est-ce que la GRC prolongera de 15 jours la date de clôture du 26 août qui avait déjà été modifiée? Des délégations sont requises afin de proposer un prix pour un contrat de cette envergure et pour garantir que le produit sera livré à temps pour les échantillons, en tenant compte que beaucoup de personnes sont en vacances d'été au sein des entreprises et du gouvernement.

R2 :

La GRC accepte de repousser la date de clôture au mercredi 4 septembre 2019.

Q3 :

Veuillez préciser la date de livraison escomptée. Puisque la GRC dispose de 28 jours ouvrables pour effectuer les essais d'acceptation de lot et qu'il faut également prévoir du temps pour l'expédition, il est impossible d'assurer une livraison 30 jours après la date d'attribution du contrat.

R3:

La GRC modifie le paragraphe 6.6 de la demande de propositions comme suit :

SUPPRIMER :

La livraison de la quantité ferme doit être effectuée dans les 30 jours civils suivant l'attribution du contrat. La livraison ne peut pas commencer avant la réception de l'acceptation et de l'avis d'approbation écrit des essais d'assurance de la qualité de la Section de l'armurerie de la GRC.

INSÉRER :

La livraison de la quantité ferme doit être effectuée dans les 30 jours civils suivant la réception de l'acceptation et de l'avis d'approbation écrit des essais d'assurance de la qualité. La livraison ne peut pas commencer avant la réception de l'acceptation et l'avis d'approbation écrit des essais d'assurance de la qualité de la Section de l'armurerie de la GRC.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-195171/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-195171/A

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
370BK-. M7594-195171/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
370BK
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q4 :

Est-ce que deux soumissions peuvent être présentées par le même soumissionnaire?

R4 :

Oui, le même soumissionnaire peut présenter deux soumissions. Les soumissions doivent toutefois être présentées dans des dossiers d'appel d'offres séparés.

Q5 :

Exigence M1 de l'Annexe B – Nous fabriquons des douilles en laiton de 7.62 mm conforme aux normes militaires et au dessin 53711-8330253 du gouvernement des États-Unis. Est-ce que la GRC acceptera des munitions de 7.62 x 51 mm sur lesquelles sont estampillés à la main les initiales du fabricant et le code de l'année à deux chiffres?

R5 :

Oui, cela serait acceptable.

Q6:

Exigence M2 de l'Annexe B – La GRC pourrait-elle préciser le modèle ou les détails du canon de l'arme de LMT?

R6 :

Le modèle de carabine est le système d'armes modulaire LM8 de LMT. Le canon utilisé est un canon en acier chromé de 16 po, de calibre 7.62 x 51 mm, avec un pas de rayure de 1:10 RH (à droite). Un canon en acier inoxydable de 16 po, avec un pas de rayure de 1:11.25 RH 5R est également en service dans un nombre plus limité de modèles.

Q7 :

Exigence M3 de l'Annexe B – Nous fabriquons actuellement des douilles en laiton de 7.62 mm conformes aux normes militaires et au dessin 53711-8330253 du gouvernement des États-Unis qui ne sont pas traitées avec un produit de scellement anaérobie. Est-ce que la GRC acceptera les munitions traitées avec un produit de scellement moderne de norme militaire qui est à base de vernis-laque (nitrate de cellulose)?

R7:

Oui, cela serait acceptable. Les produits équivalents répondant aux mêmes normes sont acceptables.

Q8 :

Exigence M4 de l'Annexe B – Nous fabriquons actuellement des douilles en laiton de 7.62 mm conformes aux normes militaires et au dessin 53711-8330253 du gouvernement des États-Unis qui n'ont pas de composante UV détectable. Est-ce que la GRC acceptera les munitions qui ont été traitées avec un produit de scellement moderne conforme aux normes militaires qui permet une inspection sous lumière ambiante au lieu d'une composante UV?

R8 :

Oui, un produit de scellement qui répond aux normes militaires et qui peut être détecté visuellement serait acceptable. Toutefois, puisque les produits transparents ne sont pas aussi faciles à détecter, une teinture serait nécessaire dans ce cas.

Q9 :

Exigence M10 de l'Annexe B – Est-ce que la GRC peut confirmer que la vitesse minimale du projectile est de 2 525 pi/s lors de tirs avec un canon de carabine LTR de Remington ou avec un canon de précision de tireur d'élite de 20 po, et que la vitesse minimale du projectile est de 2 625 pi/s lors de tirs avec un canon d'essai du SAAMI compatible avec le calibre .308 de Winchester?

R9 :

Oui, ces vitesses se situent dans la tolérance indiquée à l'exigence M10 de l'Annexe B (2 550 ± 25 pi/s ou 2 650 ± 25 pi/s).

Q10 :

Exigences M11, M12 et M13 de l'Annexe B – Est-ce que la GRC peut confirmer que les essais avec des simulacres de tissu constitués de blocs de gélatine sont évalués et que toutes les exigences de balistique terminale (pénétration, expansion et poids conservé) sont mesurées à 100 m? Est-ce l'essai est réalisé avec un canon de précision de 20 po compatible avec le calibre .308 de Winchester ayant un pas de rayure de 1x10?

R10 :

Oui, les essais avec des simulacres de tissu constitués de blocs de gélatine et les exigences de balistique terminale sont évalués. Ces essais sont menés à 100 m au moyen d'une carabine de précision dotée d'un canon de 20 po avec un pas de rayure de 1-10.

Q11 :

Exigence M15 de l'Annexe B – La GRC peut-elle confirmer que la dispersion maximale de chaque groupe de cinq tirs est de 30 mm à 100 m? La GRC acceptera-t-elle les munitions qui respectent la même minute d'angle exigée lorsqu'elles sont mises à l'essai à une distance de 100 verges?

A11:

Le résultat total (5x5) doit permettre un groupement d'un angle de moins d'une minute à une distance de 100 m. Les groupes individuels peuvent dépasser cette tolérance, tant que le résultat total demeure inférieur à une minute d'angle ou à 29.1 mm à une distance de 100 m (le total des cinq groupes est divisé pour obtenir la moyenne). Puisqu'il s'agit d'une forme de mesure angulaire, la distance et le résultat sont faciles à calculer (1 minute d'angle à 100 verges équivaut à 1.047 po ou 26.59 mm). Nous pouvons accepter les données du fabricant pour les tirs effectués à 100 verges; les essais de la GRC seront effectués conformément à la spécification, soit à 100 m.

Q12 : Annexe B, M6 – La GRC envisagerait-elle de modifier comme suit la M6 obligatoire?

« La douille en laiton doit être recuite et finie de sorte à répondre aux normes militaires du SAAMI et/ou de l'OTAN ou à les dépasser. »

R12 : La douille en laiton doit être recuite et finie selon les normes militaires de l'OTAN. Un produit répondant aux normes du SAAMI peut être soumis, à condition qu'il réponde aussi aux exigences de l'OTAN.

Q13 :

Est-ce que le Canada ou la GRC peut fournir une copie des normes militaires de l'OTAN concernant le point M6 de l'énoncé du besoin?

« M6 La douille en laiton doit être recuite et finie conformément aux normes militaires de l'OTAN. »

Si le Canada ou la GRC pouvait fournir les spécifications exactes requises pour le point M6 et, si possible, indiquer le libellé exact et les endroits où ces spécifications sont mentionnées dans les normes, nous serions en mesure de mieux comprendre les exigences précises de ces normes.

R13 :

La GRC ne possède pas de document des normes militaires de l'OTAN qu'elle peut fournir à l'industrie.

La GRC recherche une douille de faible visibilité (qui ne requiert pas de polissage supplémentaire) qui convient à des armes à feu fonctionnant par emprunt de gaz dont les dimensions de la chambre sont conçues pour des munitions de calibre 7.62 x 51 mm OTAN. Une douille en laiton convient davantage à cette fin en raison de ses parois plus épaisses et résistantes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-195171/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-195171/A

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
370BK-. M7594-195171/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
370BK
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q14 :

Le Canada envisage-t-il de prolonger la date de clôture de l'appel d'offres 'jusqu'au 27 Septembre, 2019?

R14 :

Le Canada convient de prolonger la date de clôture jusqu'au 27 Septembre, 2019 - 14:00, heure avancée de l'est (HAE).

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.